



BIAT

BANQUE DE DETAIL MARKETING & RELATIONS CLIENTS

Tunis, 14 Août 2026

Concours Cartes BIAT - VISA Internationales 2026 Win the World Règlement

I - Objet / Définition /

Le « Concours Cartes BIAT - VISA Internationales 2026 » est un jeu sans obligation d'achat qui a pour objectif d'accroître la notoriété des Cartes bancaires BIAT VISA internationales, et ce à travers la participation automatique à un tirage au sort parmi les personnes **éligibles** ayant rempli l'une des conditions suivantes sur la période du Concours :

- Avoir effectué pendant la période du concours au moins une (1) opération de paiement avec une carte bancaire BIAT VISA internationale (*par opération de paiement il est entendu les paiements sur TPE et les paiements en ligne*).
- Avoir renseigné le formulaire de participation hébergé sur le site www.biat.tn

II - Période :

Le Concours se déroule sur la période allant du 15 Août au 30 Septembre 2026 inclus.

III - Modalités de participation - Conditions d'éligibilité :

Sont éligibles au tirage au sort toutes les personnes physiques titulaires d'une carte bancaire BIAT VISA internationale et ayant rempli l'une des conditions suivantes sur la période du Concours :

- Avoir effectué, pendant la période du concours, au moins une (1) opération de paiement avec une carte bancaire BIAT VISA internationale :
 - Carte VISA Classique
 - Carte VISA Premier
 - Carte VISA Infinite
 - Carte VISA Univers
 - Carte VISA Tounessna Internationale
 - Carte technologique

بنك تونس العربي الدولي

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

S.A. au Capital de 204.000.000 D - RNE Identifiant Unique 0000110F

Siège Social : 70/72, Av. Habib Bourguiba - BP 520 - 1080 Tunis Cédex

Tél : 71 131 000 - Téléc : BIATUN 14090 - Fax : 71 342 820

www.biat.com.tn

Certifiée au Standard Financier

MSI
20000

شركة خفية الإسم رأس مالها 204.000.000 د

المعرف الوحيد بالسجل الوطني للمؤسسات 0000110F

المقر الرئيسي : 72/70 شارع الحبيب بورقيبة - ص.ب. 520 - 1080 تونس سيداكس

الهاتف : 71 131 000 - تليكس : بياتون 14090 - فاكس : 71 342 820

www.biat.com.tn

- Avoir rempli le formulaire de participation en ligne au concours disponible sur le site **www.biat.tn**

Tout participant ayant communiqué des informations erronées ou incomplètes sur le formulaire de participation, sera immédiatement disqualifié et sa participation annulée.

Toute personne ne peut participer en ligne qu'une seule fois à ce concours. En cas de plusieurs participations (à travers le remplissage de plusieurs formulaires de participation), une seule sera retenue et considérée comme éligible au tirage au sort. En cas de participation via un ou plusieurs paiements par carte VISA internationale, la participation via le formulaire de participation hébergé sur le site **www.biat.tn** ne sera pas prise en compte.

Le personnel de la BIAT ne peut pas participer à ce concours.

IV - Publicité - Annonce du Concours :

- Publicité externe sur les médias et les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn, ...).
- Publicité sur le site internet de la BIAT **www.biat.tn**
- Affiches d'annonce dans les Agences BIAT
- Affichage externe urbain
- E-mails et SMS aux clients BIAT titulaires d'une carte bancaire BIAT VISA internationale

V - Tirage au Sort - Désignation des gagnants - Proclamation des Résultats :

① Tirage au Sort :

Un tirage au sort sera effectué parmi les personnes éligibles, et ce au cours de la **2^{ème} quinzaine du mois d'Octobre 2026** en présence de Mr Jalel BAHI, huissier notaire, au Siège social de la BIAT.

Le tirage au sort désignera **3 gagnants** qui gagneront dans l'ordre :

- **1^{er} Gagnant :** un Bon Voucher pour un **séjour de 10 jours pour 2 personnes au Brésil** utilisable jusqu'au 31 Octobre 2027 (Date de retour vers la Tunisie) et comportant pour chacune des 2 personnes :
 - Un billet d'avion Aller/Retour Tunis - Rio de Janeiro - Tunis
 - Le transfert Aéroport / Hôtel lors de l'arrivée et le transfert Hôtel / Aéroport lors du retour
 - Un hébergement en demi-pension dans un hôtel 5 étoiles
 - Une excursion vers un lieu touristique
- **2^{ème} Gagnant :** un Bon Voucher pour un **séjour de 10 jours pour 2 personnes aux Maldives** utilisable jusqu'au 31 Octobre 2027 (Date de retour vers la Tunisie) et comportant pour chacune des 2 personnes :
 - Un billet d'avion Aller/Retour Tunis - Maldives - Tunis

- Le transfert Aéroport / Hôtel lors de l'arrivée et le transfert Hôtel / Aéroport lors du retour
 - Un hébergement en demi-pension dans un hôtel 4 étoiles
 - Une excursion vers un lieu touristique
- **3^{ème} Gagnant :** un Bon Voucher pour un **séjour de 10 jours pour 2 personnes à Bali** utilisable jusqu'au 31 Octobre 2027 (Date de retour vers la Tunisie) et comportant pour chacune des 2 personnes :
 - Un billet d'avion Aller/Retour Tunis - Bali - Tunis
 - Le transfert Aéroport / Hôtel lors de l'arrivée et le transfert Hôtel / Aéroport lors du retour
 - Un hébergement en demi-pension dans un hôtel 5 étoiles
 - Une excursion vers un lieu touristique

Les 3 Bons voucher sont à faire valoir et utiliser auprès de l'agence de voyages **ACTIVE TRAVEL** sise à l'adresse : RDC Résidence Palais du Golf - Rue Lac Malaren - Les berges du lac - 1053 Tunis (**E-mail** : outgoing12@activetravel.com.tn / **Téléphone** : 27 909 777)

Par ailleurs 2 gagnants suppléants seront tirés au sort en vue de remplacer éventuellement le(s) gagnant(s) qui n'ont pas communiqué les données et les documents cités au paragraphe **VI-Délivrance des prix** , et ce dans le délai fixé (à savoir le 14/11/2026).

③ Proclamation des résultats :

Les gagnants seront informés par la BIAT par téléphone et par e-mail et ce **dans les 7 jours ouvrables qui suivent la date du tirage au sort.**

(Par ailleurs, les identités des gagnants seront annoncées sur les supports médias prévus pour la campagne publicitaire du Concours et affichées sur le site internet de la BIAT www.biat.tn et sur les pages facebook et Instagram BIAT, et ce dans les 7 jours ouvrables qui suivent la date du tirage au sort.)

(A cet effet, les gagnants autorisent d'ores et déjà la BIAT, sans restriction ni réserve et sans préjudice aux dispositions réglementaires régissant la protection des données personnelles, à publier leurs noms et prénoms aussi bien sur le site internet et les pages facebook et instagram de la BIAT que sur les divers médias et réseaux sociaux, sans que cela leur confère une quelconque rémunération, ni droits ou avantages autres que l'attribution de leurs prix.)

VI - Délivrance des prix :

Chaque gagnant devra communiquer à la BIAT, **au plus tard le 14/11/2026 :**

- Une copie de son passeport en cours de validité
- Ses coordonnées (N° de téléphone mobile et adresse e-mail) qui seront communiquées à l'agence de voyages ACTIVE TRAVEL pour servir de coordonnées de contact avec lui pour les besoins de son séjour à l'étranger

- L'identité et une copie du passeport en cours de validité de la personne accompagnatrice qu'il a choisie pour l'accompagner lors du séjour gagné

La délivrance du prix aux gagnants aura lieu lors d'une cérémonie qui sera organisée au Siège social de la BIAT à une date qui leur sera spécifiée à leurs coordonnées qu'ils ont communiquées à la BIAT. Si un gagnant est dans l'impossibilité de participer à cette cérémonie, il doit se faire représenter par une autre personne dûment habilitée (moyennant procuration avec signature légalisée). En cas de non récupération de son prix **avant le 31/12/2026**, le gagnant perd son droit au prix et ne peut réclamer sa récupération ultérieure ni aucune compensation quelconque.

Les gagnants autorisent par ailleurs la BIAT à publier leurs noms / prénoms et à utiliser les photos et les vidéos prises lors de cette cérémonie de remise de prix pour toute action publicitaire. Cette autorisation implicite ne donne en aucun cas droit, pour les clients gagnants, à un droit d'image ou à quelque dédommagement que ce soit du fait de l'utilisation par la BIAT de ces photos ou du fait des éventuelles conséquences qui en découlent.

VII - Réserves (cas de force majeure) :

La BIAT se réserve le droit de suspendre, modifier, proroger ou annuler purement et simplement le concours sans que sa responsabilité ne soit engagée et ce, sous réserve d'informer les clients et le public sur sa page facebook <https://www.facebook.com/BanqueInternationaleArabedeTunisie>

La BIAT ne peut être tenue pour responsable en cas :

- D'intervention malveillante,
- De dysfonctionnement de matériel et de logiciel,
- De force majeure ou de perturbations indépendantes de sa volonté, pouvant affecter le bon déroulement du concours.

Tout participant qui aura tenté de fausser le jeu, soit par intervention humaine ou par intervention d'un automate, sera immédiatement disqualifié et sa participation annulée.

Tout participant ayant communiqué des informations erronées ou n'ayant pas renseigné les mentions obligatoires figurant sur le bulletin de participation, sera immédiatement disqualifié et sa participation annulée.

VIII - Règlement - Droit d'information :

Le présent règlement est déposé auprès de Maître Okba HECHMI, Notaire sis au 47, Avenue Farhat Hached - 1002- Tunis.

Une copie de ce règlement peut être communiquée gratuitement à toute personne qui en fait la demande.

